

Nantes, le 16 octobre 2020

Session du Conseil régional du 16 octobre 2020

Mobilités

La Région engage avec l'Etat un protocole d'accord sur les Lignes de Desserte Fine du Territoire en Pays de la Loire

Objectif : garantir un réseau ferroviaire de proximité

La Région des Pays de la Loire est très attachée à la pérennité des lignes ferroviaires qui maillent son territoire. Elles jouent en effet un rôle primordial en faveur de l'aménagement, l'équité et l'attractivité des territoires, notamment pour les zones rurales. La Région s'est donc engagée avec l'Etat dans l'élaboration d'un protocole d'accord sur l'avenir des Lignes de desserte Fine du territoire (LDFT). Ce protocole, tout récemment conclu avec l'Etat, a ainsi pu être voté ce jour par l'Assemblée régionale. Il permet de classer ces « petites lignes » selon la part de financement des travaux à réaliser entre Etat et Région, et de les pérenniser :

« L'enjeu de ce protocole est à la hauteur de notre engagement en faveur de nos lignes ferroviaires de proximité : il permet d'en garantir la sauvegarde et le développement. Car si ces lignes supportent généralement moins de trafic que le réseau ferroviaire structurant, elles constituent des maillons essentiels pour assurer la mobilité des habitants sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire et au-delà. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Lignes concernées par les 3 catégories du protocole :

1. **Lignes d'intérêt national** qui justifient que le financement des travaux soit désormais assuré à 100% par l'Etat via SNCF Réseau : Alençon – Le Mans (ligne Caen-Tours) et Nantes-Bordeaux (section La Roche-sur-Yon – La Rochelle).
2. **Lignes d'intérêt plus régional** dont les investissements ont vocation à rester financés dans le cadre des CPER avec un taux de participation de l'Etat déterminé ligne par ligne de 20 %, 30% ou 40 % :
 - Nantes – Chateaubriant,
 - Retiers – Chateaubriant (en continuité avec Rennes),
 - Clisson – Cholet,
 - La Possonnière – Cholet,
 - Nantes - St Gilles Croix de Vie,
 - Ste Pazanne - Pornic et La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne.
3. **Ligne d'importance locale ou régionale** dont les charges seront assumées à 100 % par les Régions : La Roche-sur-Yon – Bressuire, pour laquelle la Région a confié une étude à SNCF Réseau pour déterminer le montant des travaux à engager pour maintenir le fonctionnement de la ligne.

CONTACT PRESSE – Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62